



CSE RÉSEAU ZONE DE PRODUCTION NORD EST NORMANDIE

*À vos côtés,
toute l'année !*

COMPTE-RENDU CSE

AVRIL

MAI 2024



Restitution de l'enquête « Nos vies, notre priorité »



Le constat est fait par SNCF Réseau qu'il y a un nombre trop important de décès ou d'accidents au sein de la SA ou des entreprises partenaires :

- 24 décès depuis 2016 ;
- 54 événements à haut potentiel de gravité en 2023;
- 9 accidents graves en 2022, 14 en 2023.

En novembre 2023, SNCF Réseau a lancé l'enquête « Nos vies, notre priorité », dont les résultats (inquiétants) sont les suivants :

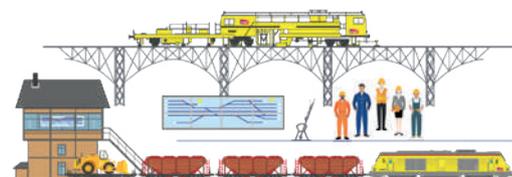
- Un agent d'exécution sur trois s'expose au danger, dont 8 % au moins une fois par semaine ;
- Un répondant sur trois pense que ses voisins n'ont pas conscience des risques ;
- Un agent exposé sur deux n'intervient pas systématiquement en cas de danger ;
- Un répondant sur trois pense que les nouveaux ne sont pas accompagnés suffisamment sur le chantier.

Pour réduire ces accidents, la direction propose de travailler sur les axes suivants :

1. Réduction à la source du risque de heurt ferroviaire (en privilégiant la fermeture de voie) ;
2. Déploiement des rituels PRISME (STOP & GO, PRISME, tournées terrain, etc.) ;
3. Mieux respecter les trois règles qui sauvent ;
4. Mieux choisir et contrôler les entreprises partenaires ;
5. Mieux concevoir les travaux en amont.

UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



L'UNSA-Ferroviaire n'a cessé de revendiquer et de porter chaque mesure qui permettrait de supprimer le risque à la source.

L'UNSA-Ferroviaire porte les revendications suivantes :

- L'interdiction du travail agent seul ;
- L'interdiction de réaliser des opérations de ballastage en simultané ;
- Un meilleur encadrement des entreprises extérieures sur les chantiers.

Le dispositif STOP&GO est un dispositif de plus.

Les agents courent et prennent des risques parfois inconsidérés sur le terrain pour que la production se fasse.

Les élus UNSA-Ferroviaire sont très dubitatifs sur cette nouvelle mesure puisque si un agent dit STOP, son manager peut lui dire GO sans aucune procédure de suivi ou de bouclage. Malgré tout, la direction s'est engagée pour un suivi de l'utilisation du « STOP&GO » et, donc, de ce qui a motivé son utilisation.



Établissement RéGénération Industriel (ERGI) Point sur la situation

CALENDRIER

- **23 avril** : CSE d'information sur la mise en place de l'Établissement de RéGénération Industriel
- **23 mai** : 3^e concertation spécifique de projet (CSP)
- **19 juin** : CSE de Consultation
- **1^{er} janvier 2025** : mise en place du projet



STRUCTURE

- M. MICHE sera le futur DET de l'ERGI.
- Le siège sera localisé à Saint-Denis.



RPS

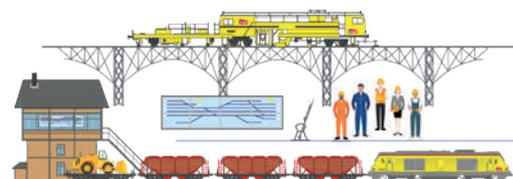
- La mission temporaire de référente RPS sera supprimée.
- Le suivi RPS sera assuré par les deux DRH de chacun des établissements.

POSTES SUPPRIMÉS

- Postes dirigeant de base / agents de manœuvre.
- Agent d'accompagnement travaux.
- Chef de convoi, Task force. La Task force est maintenue sur IDF avec 9 postes.

LPA

- Les agents, dont le lieu principal d'affectation (LPA) est Caen, auront le choix de leur LPA : Saint-Denis ou Caen. Au fur et à mesure des nouveaux arrivants, les agents seront en LPA Saint-Denis.
- LPA imposé à Saint-Denis : le DET de l'ERGI et les chefs de pôles.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Entretien managérial / entretien exploratoire / entretien d'orientation :

Statut du poste au titre de la transformation	Sens du poste et des missions associées	Accompagnement pour mise en place, Yc accompagnement au titre GRH0910 si nécessaire
Création	Poste nouveau ou évolution forte des missions	Une offre de poste sera ouverte sur Station C
Maintien	Poste Maintenu : Pas d'évolution significative	Entretien managérial puis exploratoire / orientation si nécessaire
Maintien à répartir	Poste Maintenu mais les effectifs doivent être répartis dans les entités futurs	Entretien managérial puis exploratoire / orientation si nécessaire
Transfert	Poste Maintenu mais qui change d'affectation sur les entités internes	Entretien managérial puis exploratoire / orientation si nécessaire
Transfert à répartir	Poste Maintenu mais qui change d'affectation sur les entités internes et les effectifs doivent être répartis dans les entités futurs	Entretien managérial puis exploratoire / orientation si nécessaire
Transfert externe	Poste Maintenu mais qui change d'affectation vers une entité externe aux établissements	Entretien managérial puis exploratoire / orientation si nécessaire
Suppression	Poste supprimé	Entretien exploratoire puis orientation si nécessaire



Mesures du RH00910

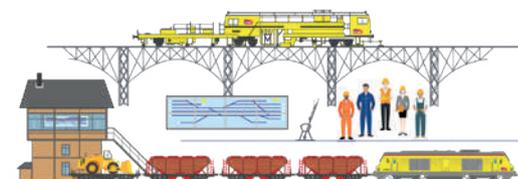
- Pour les agents de l'Infrolog National (ILN) qui restent à l'ILN : pas de RH00910.
- Pour les agents dont le poste est modifié ou le collectif est modifié : RH00910.

Mesures du RH00939

Pour les agents avec un LPA à Saint-Denis, ils bénéficieraient des mesures du référentiel RH00939 (mobilité vers l'IDF).

Éléments variables de solde (EVS)

- Les agents qui bénéficient actuellement du RH00010 (règlement spécifique à l'ILOG Nat) auront au 1^{er} janvier 2025 un nouveau RH00010 qui reprendra les mêmes modalités qu'actuellement. Ce référentiel sera décliné à l'identique pour l'établissement RGI.
- Pour les cadres arrivant à la DIPR (Direction Industrielle des Projets de Régénération), la carte bleue sera mise en place pour leurs déplacements. Pour les cadres déjà à la DIPR, les règles de déplacements sont inchangées. L'entreprise souhaite mettre en place la CB au fur et à mesure.



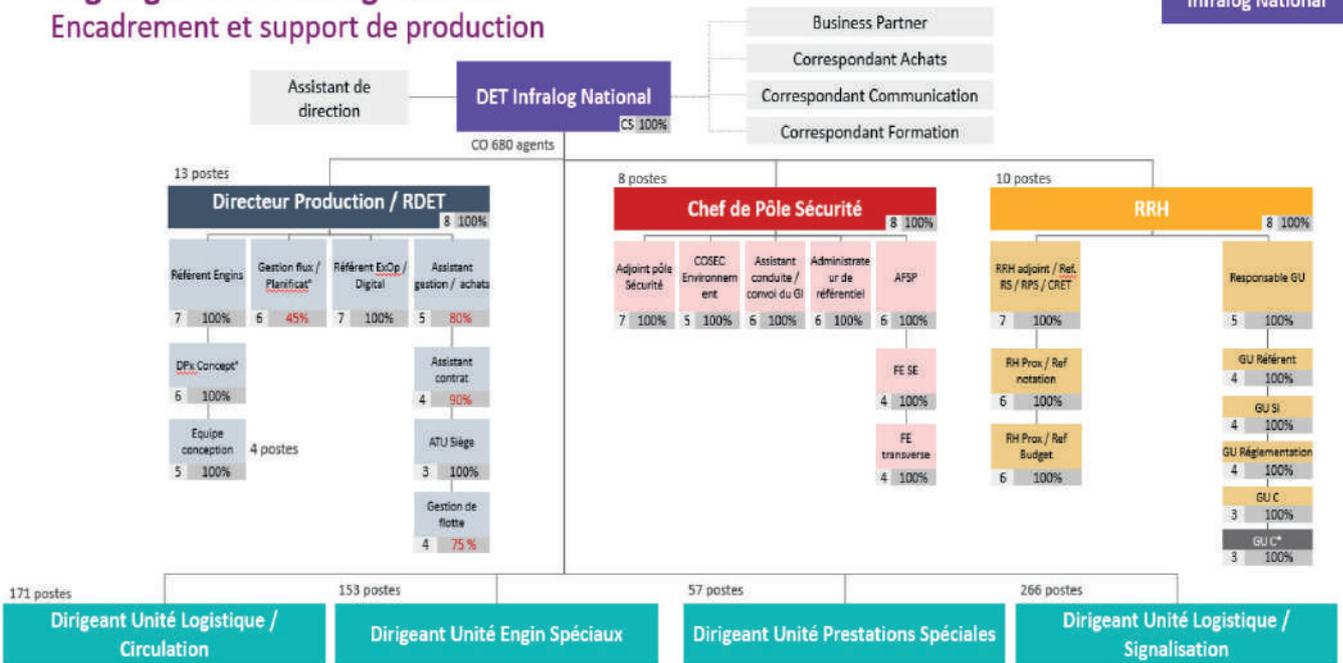
UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

ORGANIGRAMMES

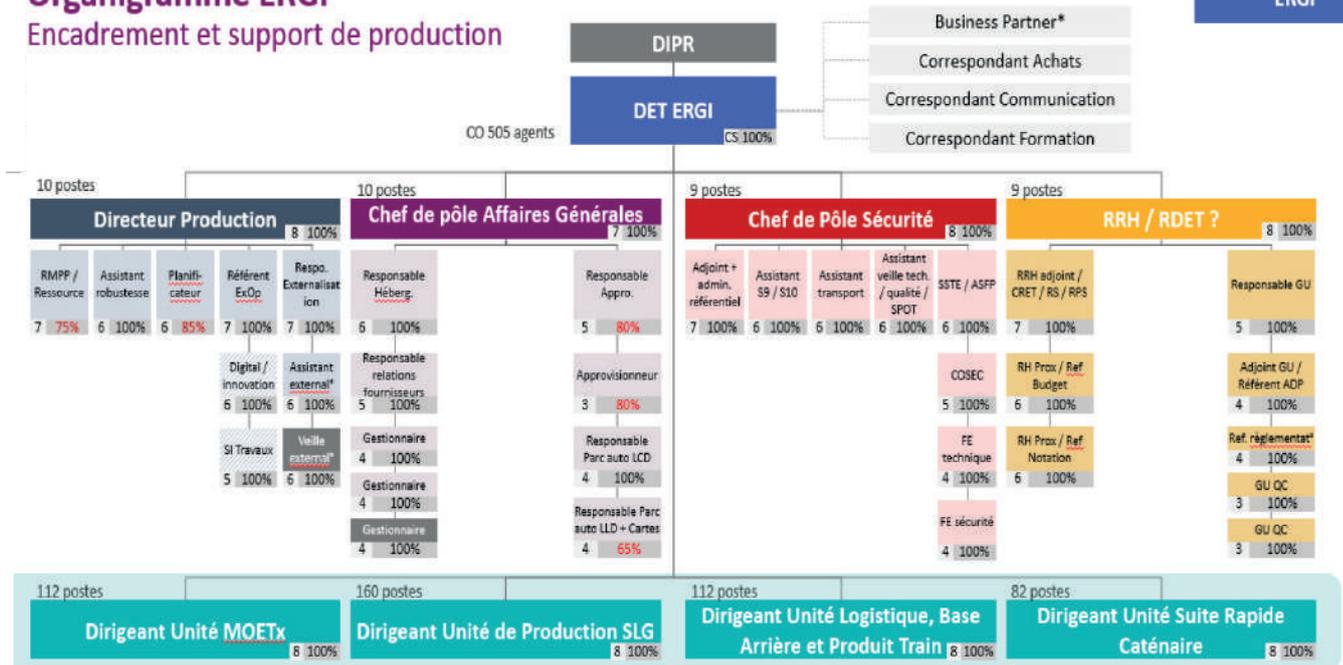
Organigramme Infralog National Encadrement et support de production

Périmètre
Infralog National



Organigramme ERGI Encadrement et support de production

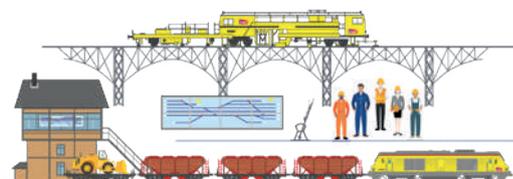
Périmètre
ERGI



Si vous souhaitez ces organigrammes, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos membres CSSCT/ RPX UNSA :

- M. Pascal COCOROCCHIO 06 37 63 54 58
- M. Éric GOSSELIN 06 63 69 51 84

La suite du dossier sera étudiée lors des réunions CSSCT, RPX et CSE, car des points sont encore à éclairer et à ajuster.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Monétisation des jours de CET

Vous voulez monétiser vos jours sur votre CET ?

Soyez vigilant, car voilà ce que dit le référentiel RH00926, article 9 :

C'est le temps de travail qui va conditionner le montant de la monétisation de vos jours de CET.

■ Ainsi, lors de la demande de mandatement :

TEMPS COMPLET

valorisation à 100 %
de chaque journée
de CET.

TEMPS PARTIEL

valorisation au prorata de
votre temps partiel de chaque
journée de CET.

■ Si vous êtes en CPA (ou bientôt en CAA), vous êtes considéré comme étant à temps partiel !



■ Exemples :

1 Un agent travaille à 100 % et a 100 jours sur son CET fin d'activité. Il souhaite partir en retraite en monétisant ses 100 jours :

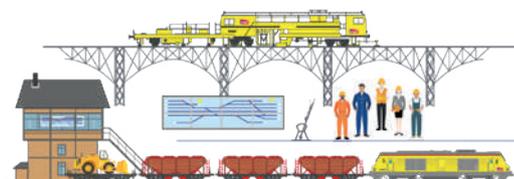
La monétisation sera maximale, 100 %

2 Un agent travaille à 60 % avec un CPA de 12 mois (6 mois travaillés / 6 mois non travaillés payés à 60 %) et a 100 jours sur son CET fin d'activité. Il souhaite partir en retraite en monétisant ses 100 jours :

La monétisation sera de 60 %, car l'agent est considéré à temps partiel, ce qui peut engendrer un manque à gagner de plusieurs milliers d'euros. L'agent aurait dû, avant de faire sa demande de CPA ou CAA, faire la demande de monétisation des jours monétisables de son CET, au moment où la période mensuelle travaillée était à 100 %.

Vigilance accrue en cas de CPA ou CAA !!!

L'UNSA-Ferroviaire demande que lorsque l'agent fait une demande de monétisation, une confirmation de sa part soit nécessaire, si celle-ci n'est pas réalisée sur une base de 100 %.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

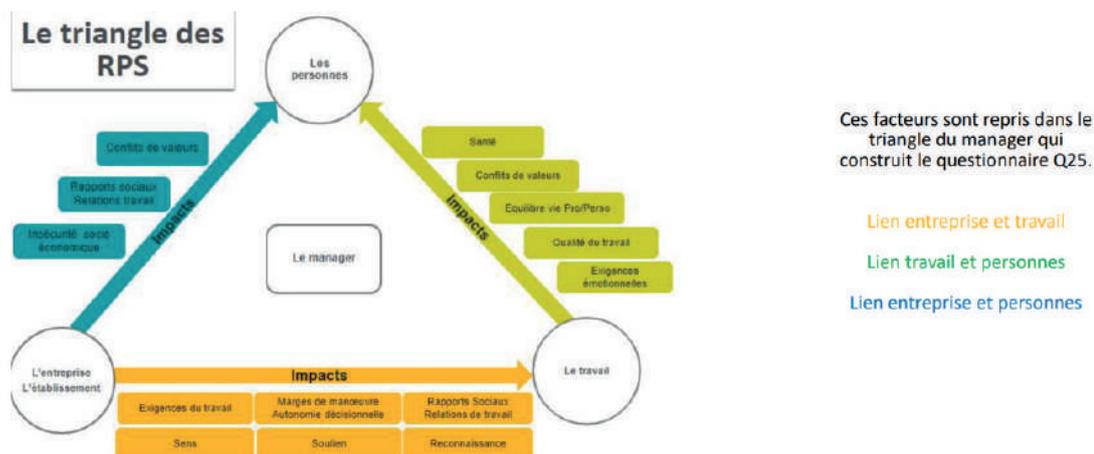
RPS (risques psychosociaux), qu'est-ce que c'est ?

Les RPS sont des risques qui peuvent être induits par l'activité (travail) elle-même ou générés par l'organisation et les relations au travail.

L'expression « risques psychosociaux » regroupe généralement :

- Le stress au travail (surcharge de travail, manque de moyens, manque d'autonomie, etc.) ;
- Les violences internes à l'entreprise (harcèlement, conflit, etc.) ;
- Les violences externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions, etc.).

Le triangle ci-après propose une représentation du rôle des différents acteurs sur la création des RPS :



Les risques psychosociaux en entreprise désignent l'ensemble des facteurs liés aux conditions de travail susceptibles de causer des troubles psychologiques ou physiques chez un salarié. Ces risques peuvent être causés par des facteurs tels que le stress, la surcharge de travail, la pression excessive, le manque de reconnaissance ou encore une mauvaise ambiance de travail. Les

conséquences peuvent être graves, avec, par exemple, des arrêts de travail, des troubles anxieux ou dépressifs, ou encore des suicides.

Les employeurs ont donc l'obligation de prévenir ces risques et de protéger la santé mentale de leurs salariés en mettant en place des actions de prévention et de formation.

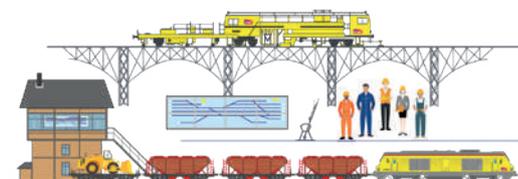
UNE NOUVELLE DÉMARCHE DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Une nouvelle méthodologie

- 1 **L'évaluation des risques psychosociaux est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'actions propres à garantir et protéger la santé physique et mentale des agents.**

Le sujet est un peu compliqué, en voici la version courte. Il y a une première évaluation au travers de sept questions dans l'enquête « C'est à vous », en fonction d'une cotation de ces réponses :

- Rien n'est fait
- Une évaluation à 32 questions est réalisée
- Un plan d'action est construit



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Lors du CSE du 14 mars 2024, la direction a présenté la nouvelle politique de prévention des risques psychosociaux sur le périmètre du CSE ZP NEN, du fait de l'évolution de la méthodologie (GRH00970).

Bien que la démarche de prévention soit impulsée par les SA, le DET est responsable de

l'évaluation des RPS et de la mise en place du plan d'action et du suivi.

Cette méthodologie rassemble un ensemble de préconisations dans le cadre d'une démarche de prévention des RPS, devant être complétée par des plans d'action et de prévention.



Cette nouvelle démarche de prévention des RPS (GRH00970) s'appuiera sur :

- **Un pré-diagnostic issu de la démarche « C'est à vous »** établi sur la base des réponses des salariés à sept questions du questionnaire « C'est à vous » en lien direct avec les facteurs de prévention des RPS.
- **La cotation du niveau de risque :**
 - Une cotation relative à chaque niveau de réponse allant de + 2 pour une réponse positive à - 2 pour une réponse négative. La somme des points divisée par le nombre de répondants permet d'y allier une moyenne allant de + 14 à - 14. Plus l'on se rapproche du - 14, plus le collectif est sous tension ;
 - S'y ajoute le calcul du pourcentage d'agents ayant un ressenti majoritairement négatif ;
 - La compilation de ces deux éléments de cotation (niveau de réponse et moyenne des agents se situant soit dans le positif, soit dans le négatif), permet d'évaluer un niveau de risque pour chaque entité. L'analyse est faite par UO.

□ Le pré-diagnostic RPS

Une cote de risque établie sur la base de la compilation des cotations permet d'établir trois niveaux de risques :

- **Établissements à risques faibles (indicateurs > 4 et % < 6) ;**
- **Établissements en situation intermédiaire – diagnostic à approfondir ;**
- **Établissements à risques élevés RPS < 2 et % > 12.**

2 Démarche d'évaluation et de mise en place de plans d'action nécessaires

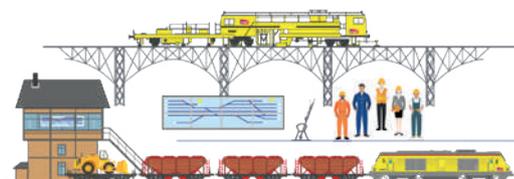
- **Un pré-diagnostic au vert ne nécessite pas d'aller plus loin que l'existant, sinon contrôle du suivi de la mise en place d'actions qui auraient pu être décidées antérieurement.**
- **Un pré-diagnostic à l'orange nécessite un approfondissement dans la démarche – Mise en place d'une démarche d'évaluation RPS et d'un plan d'action ciblé.**

Afin d'approfondir la situation de l'établissement, il y a nécessité de croiser le pré-diagnostic avec des indicateurs de performance sociale.

Puis évaluation nécessaire réalisée à partir d'un questionnaire de 32 questions (26 questions issues du questionnaire KARASEC « mesure du vécu au travail » et 6 questions issues du questionnaire SIEGRIST « rapport efforts/récompenses et conséquences sur la santé mentale »).

- **Un pré-diagnostic au rouge nécessite la mise en place d'une évaluation RPS, avec l'accompagnement de spécialistes internes ou externes, et la mise en oeuvre d'un plan d'action.**

La démarche d'évaluation par ce questionnaire est administrée par un outil informatique qui vient en aide au préventeur en charge de gérer cette étape, en aboutissant à un résultat visuel synthétique et détaillé de la situation pour lancer les plans d'action les plus adaptés.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
 federation@unsa-ferroviaire.org

Lors de cette réunion, les élus UNSA-Ferroviaire ont alerté la direction sur le fait suivant : rien n'oblige l'entreprise à partager les résultats et à associer les membres de la CSSCT ; rien ne l'oblige non plus à suivre ce plan de suivi et à le partager... la direction est, bien entendu, en responsabilité sur le sujet des RPS ; pour

autant, l'ensemble des préventeurs devraient y être associés.

Nous savons tous que dans le domaine de la prévention, il est très facile de faire des annonces, du bruit, mais dans les faits, rien ne bouge sur le terrain pour résoudre les problèmes.

ZOOM sur « Les PotentiELLEs »

Le programme SNCF « Les Potentielles » est un dispositif lancé en 2022 et faisant suite aux « Girls' Day », afin de dépasser les stéréotypes de genre à l'orientation et démontrer aux jeunes, filles ou garçons, que les métiers de la SNCF sont accessibles à toutes et à tous.

D'une journée annuelle, il a évolué vers une démarche au long cours et plus inclusive, grâce à des actions rythmées tout au long de l'année scolaire, avec l'ambition de susciter des vocations, en particulier chez les jeunes femmes.



LES OBJECTIFS

- Aider à la prise de conscience des jeunes, filles ou garçons, sur les stéréotypes de genre en général, et sur les enjeux d'orientation.
- Faire connaître les métiers SNCF, encore trop majoritairement perçus comme masculins, ainsi que les opportunités de carrière.
- Déconstruire les freins à la mixité dans ces métiers pour susciter des vocations, notamment auprès des jeunes filles.

POUR QUI ?

Le programme « Les Potentielles » s'adresse en priorité aux jeunes femmes et hommes en cours d'études dans toute la France, et se déploie :

- Dès le niveau collège, et plus particulièrement auprès des classes de 4^e et 3^e, alors en voie d'orientation.
- Auprès des élèves de lycée.
- Auprès des étudiantes et étudiants au sein des établissements d'enseignement supérieur.
- Auprès d'associations d'aide à l'insertion des jeunes.
- Auprès des Écoles de la 2^e chance.

COMMENT ?

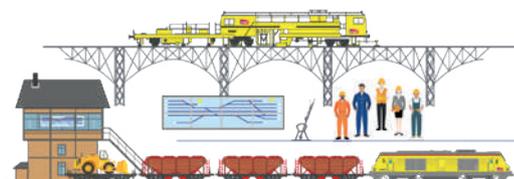
- Événement annuel national en visioconférence pour inaugurer la nouvelle année scolaire.
- Interventions en milieu scolaire, menées par le réseau de volontaires SNCF.
- Visites des sites SNCF, organisées par les établissements volontaires désireux de faire découvrir leurs coulisses métiers.
- Sensibilisation mixité lors des événements emploi ou alternance (forum, journées portes ouvertes, etc.) par les acteurs du recrutement SNCF.

Il y a actuellement cinq intervenants en milieu scolaire sur notre ZP, dont un élu CSE UNSA-Ferroviaire.

Vous connaissez un établissement scolaire qui souhaiterait une intervention ? Contactez-le !

collotte.s@unsa-ferroviaire.org

Il vous aidera à faire aboutir la démarche, à vous mettre en contact avec un intervenant de votre secteur géographique ou avec votre référent mixité territorial.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



JEUx OLYMPIQUES & PARALYMPIQUES

CE QU'IL FAUT RETENIR

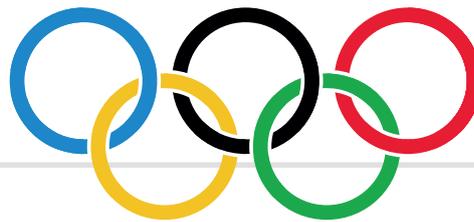
DES MESURES CONCRÈTES POUR LES CHEMINOTS !

Notre Bureau fédéral a décidé d'apporter sa signature à l'accord collectif relatif aux dispositifs d'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

L'UNSA-Ferroviaire a revendiqué que tous les cheminots engagés de près ou de loin à la conception et à la réalisation des Jeux olympiques soient récompensés pour leur engagement. Notre demande d'avancer la négociation annuelle obligatoire (NAO) a été refusée par l'entreprise. Cependant, en s'appuyant sur la validation de cet accord, l'UNSA s'engagera pour obtenir des mesures financières à destination de l'ensemble des cheminots lors de la NAO de fin d'année afin de valoriser leur engagement quotidien et lors de cet événement planétaire.



L'ACCORD PRÉVOIT ÉGALEMENT QUE DES DISCUSSIONS LOCALES PUISSENT PRENDRE EN COMPTE LES SITUATIONS DE TRAVAIL DIRECTEMENT LIÉES AUX JOP MAIS RÉALISÉES AVANT OU APRES LES JOP.



POUR QUEL PERSONNEL ?

SNCF VOYAGEURS



SNCF RÉSEAU



SNCF G&C



SUGE



COMPLÈMENT DE LECTURE
Cliquez sur le visuel ou scannez ce QR Code pour consulter le tract de l'UNSA du 22 mai dernier

Cliquez ou scannez chaque QR Code pour accéder à la liste des métiers éligibles par SA



UNSA-FERROVIAIRE



**CSE RÉSEAU
ZP NEN**

*À vos côtés,
toute l'année !*



VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	kammerer.s@unsa-ferroviaire.org	GY	JEAN-MARC	gy.jm@unsa-ferroviaire.org
MELONI	DÉLIZIA	meloni.d@unsa-ferroviaire.org	DOS SANTOS	ANTONIO	dos-santos.a@unsa-ferroviaire.org
HALAS	GAËL	halas.g@unsa-ferroviaire.org	DEMANGE	SYLVAIN	demange.s@unsa-ferroviaire.org
NOEL	MAURICE	noel.m@unsa-ferroviaire.org	DEGOUVE	RÉMY	remy.degouve@reseau.sncf.fr
BERTRAND	PIERRE	bertrand.p@unsa-ferroviaire.org	COLLOTTE	SÉBASTIEN	collotte.s@unsa-ferroviaire.org
DEMARES	SOPHIE	demares.s@unsa-ferroviaire.org	CAILLE	SÉBASTIEN	caille.s@unsa-ferroviaire.org
SCHMITT	PASCAL	schmitt.p@unsa-ferroviaire.org	NOWICKI	PIERRE	nowicki.p@unsa-ferroviaire.org
RAWOLLE	RÉGIS	rawolle.r@unsa-ferroviaire.org	THIERY	REYNALD	reynald.thiery@reseau.sncf.fr
THEVENARD BERGER	BENOIT	thevenard.b@unsa-ferroviaire.org	TREDEZ	CHRISTOPHE	tredez.c@unsa-ferroviaire.org
Représentant syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire					
KREDER	Guillaume	kreder.g@unsa-ferroviaire.org			

CSE ZP NEN

Journal des CSE de SNCF Réseau

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS : cse.zpnen@unsa-ferroviaire.org

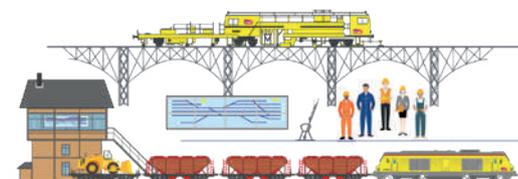
POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

*À vos côtés,
toute l'année !*

J'ADHÈRE À L'UNSA

<small>NOM</small>	<small>PRÉNOM</small>
<small>NOM DE LA SA/SNCF OU DE L'ENTREPRISE PRIVÉE</small>	
<small>ADRESSE PROFESSIONNELLE</small>	
<small>COLLÈGE</small>	
<small>TELEPHONE</small>	<small>MAIL</small>

UNSA-FERROVIAIRE



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis

federation@unsa-ferroviaire.org